

## CLIS – COMMISSION LOCALISATION

(rapport pour l'AG du CLIS du 29/06/09)

La commission s'est réunie 3 fois (14 mai, 28 mai, 25 juin)

**14 mai** : synthèse des données géologiques régionales par M. Deschamps

Au cours de la discussion qui suit, certains constatent que les décisions concernant les choix ne relèvent plus des données géologiques mais de critères politiques et économiques.

La commission a été informée que les 20 maires du canton de Poissons (Hte Marne), ont pris une position commune suggérant un site de stockage localisé en Meuse mais une descenderie dont l'émergence serait frontalière entre 55 et 52.

**28 mai** : Présentation des critères techniques retenus par l'ANDRA pour la définition des « **ZIRA** » (4) c'est à dire **zones d'intérêt et d'études approfondies**.

=> Confirmation des critères déjà présentés à l'AG du 9 avril, c'est à dire :

- épaisseur et profondeur du Cox (ép>140m, prof< 600m)
- gradient de charge hydraulique < 0,2m/m et donc éviter la vallée de l'Ornain
- éloignement des grandes failles (Gondrecourt)
- inclinaison des couches limitée...

Ces contraintes amènent à la proposition de 4 Zira d'environ 30km<sup>2</sup>, au sein desquelles les installations seraient éloignées des villages d'au moins 500 m et les zones boisées favorisées.

*(Objection de quelques membres de la commission qui estiment que décider de ne pas implanter de stockage sous une zone habitée pourrait accrédiéter dans l'opinion publique l'idée de l'existence d'un risque...)*

Il est également précisé que les installations techniques mobiliseraient à l'aplomb du stockage 200 ha et à l'émergence de la descenderie environ 100 ha.

D'autres données techniques sont précisées :

- transport des colis : environ 30 par an. Préférence du ferroviaire avec installation d'un terminal sur le site (limiter des manipulations des colis)
- importance des besoins en granulats (30/35 camions/jour) nécessitant un renforcement des structures routières.
- question restant à évaluer : ressources en eau nécessaires (bétons...).
- estimation du nombre d'employés sur le futur site : 700 à 1000.

**25 juin :**

Au cours de cette réunion, tous les membres présents ont exprimé leur opinion sur la position des 4 Ziras retenues par l'ANDRA.

***De cette consultation il ressort essentiellement les choix suivants :***

- *Les données géologiques sont primordiales.* Cependant, l'homogénéité de ces données à l'échelle de la zone de transposition fait qu'elles ne sont peut-être pas discriminantes entre les 4 ziras sauf en ce qui concerne la zira 1 dont la moitié de la surface est en dehors des critères de choix (épaisseur du Cox faible et profondeur excessive).

*Un certain consensus se dégage donc plutôt en faveur des ziras 2, 3 et 4.*

- La question du choix de zones boisées divise la commission. Certains pensent que sacrifier quelques centaines d'hectares de forêt (quitte à replanter l'équivalent ailleurs) n'est pas un inconvénient majeur, d'autres sont d'avis opposé. A noter que plusieurs représentants du monde agricole pensent que sacrifier des terres agricoles n'est pas un meilleur choix.

- Plusieurs membres estiment qu'il faut privilégier avant tout la sécurité, même si cela doit coûter un peu plus cher et qu'il ne faut peut-être pas refuser une profondeur de stockage un peu plus grande.

**Mais surtout, un large consensus s'établit pour les demandes suivantes quelque soit le choix définitif du site :**

- privilégier le respect de l'environnement et du cadre de vie
- limiter les nuisances pour les populations (trafic poids lourds par exemple)
- privilégier les transports fluviaux et ferroviaires (populations, CO<sub>2</sub>)
- évaluer l'impact des aménagements sur les eaux de surface et les eaux souterraines. Prendre les dispositions nécessaires pour les protéger
- ces demandes s'appliquent aussi aux zones de dépôt des gravats (verses)
- faire en sorte qu'un maximum de travailleurs résident sur place (aménagements collectifs indispensables)
- s'assurer que les retombées économiques soient équitablement réparties

**Question à poser à l'ANDRA :** y aura-t-il un entreposage sur site avant enfouissement et de quelle durée ?

*Marc Deschamps, 29/06/2009*